



Le Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux Option Judo Jujitsu

INFORMATION :

CQP MAM Judo Jujitsu Session 2023-2024



*Une formation proposée par la
Ligue du Centre-Val de Loire Judo Jujitsu*

*Formation mise en place grâce au soutien de la Région
Centre-Val de Loire et de la Direction Régionale
Académique à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports
(DRAJES)*

Le diplôme

Le certificat de qualification professionnelle (C.Q.P.) « Moniteur Arts Martiaux » est un diplôme de la branche professionnelle du sport. Il permet d'obtenir une carte professionnelle délivrée par les services du ministère chargé des sports.

Il autorise l'enseignement du judo-jujitsu contre rémunération. Il s'adresse donc aux personnes souhaitant s'engager dans une activité d'enseignement.

Il s'obtient après avoir suivi une formation de 160 heures (théorie et technique), réalisé un stage minimum de 50 heures en club, 10 heures sur leur OTD, puis réussi les épreuves de l'examen final.

C'est le premier niveau de formation professionnelle pour tous ceux qui envisagent ensuite de s'engager dans ce métier à plein temps.

L'activité

Le Moniteur de judo-jujitsu conduit son activité pédagogique de façon autonome (découverte, initiation, loisir, perfectionnement).

Il délivre des grades (ou équivalent) jusqu'à la ceinture marron et prépare les pratiquants à la ceinture noire.

Il exerce au bénéfice des différents publics du club, mais ne peut pas encadrer le judo-jujitsu en milieu scolaire ou dans le secteur du tourisme.

Ses interventions se déroulent fréquemment en horaires décalés (soirées, week-end).

La formation

La formation comprend trois unités de compétences (UC) et un examen final

UC1 :

Concevoir et préparer un cycle d'enseignement pour une population donnée.

Effectuer une démonstration en kata, ne-waza, tachi-waza et procédés d'enseignement.

UC2 :

Mettre en pratique les connaissances théoriques acquises en cours en présence d'un public d'enfant.

UC3 :

Participer au fonctionnement d'une structure associative (stage pédagogique)

Examen final

Durée de la formation : 160 heures en centre et 50 heures de stage club + 10 heures sur leur OTD

Période de formation :

Formation programmée de Janvier 2023 à Juin 2024

Voir calendrier prévisionnel

Coût de la formation : 1740 €

Frais d'inscription (avec dossier) : 100 €

Lieu : **ORLEANS** (majoritairement)

**Date limite d'inscription
30 Novembre 2022**

**Tests d'entrée et
positionnement**

**Samedi 10 Décembre 2022
à Orléans**

L'accès à la formation

Avant de s'engager dans la formation, le candidat doit avoir conscience que son investissement, en dehors des séquences de formation, est un facteur déterminant de sa réussite.

Une participation active à la vie de votre club, comité départemental et/ou de la ligue (organisation de tournois, participation à des stages et animations...) sera demandée pour parfaire votre formation.

Les conditions d'inscription à la formation sont les suivantes :

- Être passionné(e) par le judo et avoir envie de l'enseigner
- Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- **Être titulaire du 1^{er} Dan de Judo-Jujitsu minimum depuis 1 an**
- **Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de la prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)**
- **Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu datant de moins de trois mois.**
- **Avoir satisfait aux tests d'entrée en formation qui se dérouleront le**

10 Décembre 2022

Les tests d'entrée en formation

a) une épreuve écrite, s'appuyant sur des connaissances techniques judo générales et sur la compréhension de texte, résumé, analyse vidéo.....

b) un entretien de 15 minutes

c) une épreuve technique comprenant :

*démonstration de tout ou partie du nage no kata (5 séries)

*démonstration de votre système d'attaque debout/sol (2' à 3')

*kakari geiko (2x2 min en uke et tori avec des partenaires différents) en tachi waza et en ne waza

*randori de 3 minutes avec partenaires différents(debout et sol)

(Venir avec un partenaire)

Les aides au financement

Des aides à la formation sont possibles en fonction du statut du candidat.

Des démarches sont à engager, par le candidat et ou son employeur, auprès des différents organismes financeurs le plus tôt possible pour permettre de finaliser le plan de financement de la formation dès l'inscription.

Les principaux dispositifs d'aide sont :

a) pour les salariés :

- le plan de formation (employeur),
- le droit individuel à la formation (employeur et OPCA),
- le congé individuel de formation (FONGECIF),
- le contrat de professionnalisation (employeur),

b) pour les demandeurs d'emploi :

- l'action de formation conventionnée (Pôle Emploi),
- le stage agréé par la région (Conseil régional)

Un accompagnement sera proposé aux candidats pour leur permettre de finaliser leur dossier de prise en charge financière



Pour toute demande de renseignements complémentaires ou pour retirer un dossier d'inscription, N'hésitez pas à nous contacter :

LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE JUDO JUJITSU
Maison des Sports - 1240, rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Téléphone : 02.38.49.88.60

Courriel : secretariat-ligue@cvl-ffjudo.com

SITE : www.ligue-centre-val-de-loire-judo-jujitsu-da.fr

Contact : M. Thierry MARCHAND
02.38.49.88.60 OÙ **06.07.63.55.92**

Dossier d'inscription à télécharger sur le site de la ligue Centre-Val de Loire Judo Jujitsu

